



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/469  
29 août 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 75 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Application des recommandations de la deuxième Conférence des  
Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	2
II. GROUPE DE TRAVAIL PLENIER CHARGE D'EVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE	4 - 5	2
III. COOPERATION INTERINSTITUTIONS .....	6 - 9	2
IV. ETUDES .....	10	3
V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES .....	11 - 15	3
VI. SERVICES TECHNIQUES CONSULTATIFS .....	16	5
VII. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE .....	17	6
VIII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES .....	18	6
IX. MECANISMES REGIONAUX DE COOPERATION .....	19	6

\* A/44/150.

7p.

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 43/56 du 6 décembre 1988, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport, lors de sa quarante-quatrième session, sur l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique 1/.

2. Comme suite à cette demande, le présent rapport fournit des informations sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de la Conférence.

3. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la Conférence ayant examiné l'application des recommandations de celle-ci au cours de leurs sessions de 1989, le présent rapport reflète essentiellement les conclusions du Comité, dont le rapport est par ailleurs présenté à l'Assemblée générale 2/.

## II. GROUPE DE TRAVAIL PLENIER CHARGE D'EVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

4. Le Groupe de travail plénier a été reconvoqué, en application de la résolution 43/56 de l'Assemblée générale, par le Sous-Comité scientifique et technique à sa session de 1989, dans le but d'améliorer l'exécution des activités relatives à la coopération internationale, notamment celles qui sont prévues par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, et de proposer des mesures concrètes pour renforcer cette coopération et la rendre plus efficace.

5. A sa session de 1989, le Comité a approuvé les recommandations que le Groupe de travail avait formulées dans son rapport (A/AC.105/429, annexe II) et a recommandé que cet organe soit reconvoqué l'année suivante pour poursuivre ses travaux.

## III. COOPERATION INTERINSTITUTIONS

6. Au paragraphe 23 de sa résolution 43/56, l'Assemblée générale a prié tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales qui s'occupent de l'espace ou de questions spatiales de collaborer à l'application des recommandations de la Conférence et le Comité a constaté avec satisfaction que divers organismes de l'ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales avaient participé à tous les stades de ses travaux et de ceux de son Sous-Comité scientifique et technique.

7. Les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) possèdent de nombreux

/...

programmes liés à l'espace qui contribuent à l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. On trouvera des détails concernant ces programmes dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. Le plus récent de ces rapports (A/AC.105/415) contient un aperçu des programmes de travail de ces organismes pour 1989 et 1990.

8. La Réunion interinstitutions sur les activités spatiales tiendra sa douzième session en septembre 1989, au siège de l'UIT et poursuivra son étude approfondie des applications de la télédétection au sein du système des Nations Unies sur la base d'un document de travail établi par un groupe spécial pour la Réunion interinstitutions de 1988.

9. A sa session de 1989, le Comité a fait sienne l'opinion du Sous-Comité scientifique et technique, selon laquelle l'ONU devrait continuer de chercher à s'assurer l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes internationaux de financement et le secrétariat devrait prendre note des procédures de financement du PNUD et en tenir dûment compte.

#### IV. ETUDES

10. A sa session de 1989, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvé les recommandations que le Groupe de travail plénier avait formulées à sa troisième session, tenue en 1989, et a noté que ces recommandations prévoyaient la réalisation de certaines études et rapports, conformément aux recommandations de la Conférence. A sa vingt-sixième session, le Sous-Comité scientifique et technique a noté avec satisfaction qu'un rapport final sur les effets des activités spatiales sur l'environnement établi par le COSPAR et la FIA lui avait été présenté à cette session (A/AC.105/420), ainsi que le Comité l'avait demandé 3/, et il a remercié le COSPAR et la FIA des renseignements intéressants contenus dans le rapport.

#### V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES

11. Au paragraphe 7 de sa résolution 37/90 du 10 décembre 1982, l'Assemblée générale avait décidé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait être axé, comme l'avait recommandé la Conférence, sur sept objectifs précis. Les activités menées en 1988 ainsi que les activités prévues pour la période 1989-1990 pour atteindre ces objectifs sont décrites dans le rapport du Spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/421).

12. Parmi les activités du Programme qui ont été réalisées ou qu'il est prévu de réaliser en 1989, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, figurent quatre cours de formation de brève durée aux applications de la télédétection. Le premier, sur l'utilisation de capteurs infrarouges et de radars en hydrologie et agrométéorologie, a été organisé par l'ONU, la FAO, l'OMM et l'Agence spatiale européenne (ASE) en coopération avec le Gouvernement australien; le deuxième portera sur les applications de la télédétection aux sciences

/...

géologiques et il est organisé par l'ONU en coopération avec l'Académie des sciences de la République démocratique allemande; le troisième, sur l'utilisation des données de télédétection et des systèmes d'information géographique pour la gestion des activités agricoles, est organisé par l'ONU en coopération avec le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; le quatrième, sur les applications de la télédétection à l'occupation des sols, est organisé par l'ONU et la FAO en coopération avec le Gouvernement italien. En outre, l'ONU a organisé, en coopération avec le Gouvernement pakistanais, une réunion de travail sur les systèmes spatiaux d'information océanographique/maritime qui a été financée par le Gouvernement pakistanais, le PNUD et l'ONU. Enfin, il y a eu encore deux réunions internationales d'experts : l'une, sur l'utilisation des données de télédétection et des satellites météorologiques pour la gestion des ressources marines et des côtes, a été organisée par l'ONU en coopération avec la FAO, l'ASE et le Gouvernement espagnol, et elle a également été financée par le PNUD. L'autre, sur l'amélioration des connaissances théoriques et pratiques en télédétection, a été organisée par l'ONU en coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

13. Afin de développer les compétences autochtones, 34 bourses de longue durée permettant une formation approfondie seront accordées dans le cadre du Programme (2 par l'Autriche, 10 par le Brésil, 3 par la République démocratique allemande, 15 par l'URSS et 4 par l'ASE) pour 1989 à des participants de pays en développement désireux de se spécialiser dans les domaines des techniques de télédétection en hyperfréquence, du génie des communications par satellite, de la météorologie par satellite, des sciences spatiales fondamentales, de la géodésie par satellite, de la cartographie, de la photographie aérienne et de la télédétection. Toutes ces bourses ont été renouvelées pour 1990 dans les mêmes disciplines qu'en 1989. En outre, à compter de l'année 1989/90, le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, désireux de promouvoir les utilisations des progrès des sciences et techniques spatiales en faveur du développement économique et social des Etats, a établi six nouvelles bourses d'études supérieures des sciences spatiales fondamentales.

14. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a publié un manuel intitulé Fellowship and Training Opportunities Offered Within the Framework of the United Nations Space Applications Programme (SAP/88/001), accompagné de deux brochures connexes d'instructions et d'applications (SAP/88/002 et SAP/88/003) à l'intention des candidats éventuels au programme de bourses d'études de longue durée et aux stages de courte durée, respectivement. Ces documents seront mis à jour selon que de besoin.

15. En 1990, on propose d'organiser les stages de formation et réunions de travail suivants :

a) Un stage de formation ONU sur les techniques de télédétection à l'intention des enseignants, au profit des Etats Membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA);

b) Un stage de formation international ONJ/FAO sur les applications de la télédétection, organisé en coopération avec le Gouvernement italien;

c) Une réunion de travail ONU/ASE sur les techniques de télédétection en hyperfréquence à l'intention des Etats membres de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);

d) Une réunion de travail ONU sur les techniques de communication au service du développement, à l'intention des pays en développement, en particulier dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

## VI. SERVICES TECHNIQUES CONSULTATIFS

16. Au paragraphe 7 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a décidé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait notamment viser à fournir ou faire fournir des services techniques consultatifs sur les projets d'application des techniques spatiales, à la demande des Etats Membres ou des institutions spécialisées. Dans le cadre de ce mandat, le Programme a offert une aide dans les secteurs ci-après :

a) CEA : formulation du descriptif d'un projet relatif à un programme d'information sur la télédétection à l'intention de l'Afrique. Cette activité a été financée par le PNUD;

b) Centre régional de formation de la CEA aux techniques des levés aérospatiaux : mise au point d'un programme d'études supérieures sanctionnées par un diplôme pour former des cadres intermédiaires et supérieurs aux applications de la télédétection en agriculture, aménagement des parcours, lutte contre la désertification, gestion de la sécheresse, mise en valeur des ressources naturelles et surveillance de l'environnement. Le premier groupe d'étudiants a été admis en décembre 1988;

c) Etats Membres de la côte Atlantique de l'Afrique : préparation de propositions de projet concernant l'utilisation des techniques spatiales et des données satellite dans l'évaluation, la gestion et la mise en valeur des ressources marines et côtières;

d) Chine : établissement d'un descriptif de projet concernant la mise en place d'un centre national de développement des télécommunications. La première phase de ce projet a permis à des experts chinois de faire un voyage d'étude à l'étranger en 1988. La deuxième, qui se déroule actuellement en Chine, fera l'objet d'une évaluation par des experts chinois et des consultants étrangers en matière de programmes de téléenseignement;

e) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) : mise au point d'une proposition de projet concernant le développement des capacités autochtones en matière de télédétection grâce à la formation d'enseignants; ce projet devrait démarrer en 1989/90;

f) Comité interministériel de la Conférence de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime : élaboration de propositions de projet concernant l'utilisation des techniques spatiales et des données satellite pour l'évaluation, la gestion et la mise en valeur des ressources marines et côtières. Des projets pilotes d'évaluation des ressources marines seront exécutés en 1989 dans deux pays de la région de l'océan Indien, avec une aide financière du PNUD.

/...

On trouvera une description détaillée de ces activités aux alinéas a) à e) du paragraphe 11 du document A/AC.105/421.

#### VII. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE

17. Au paragraphe 8 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a décidé de créer un Service international d'information spatiale qui se composerait initialement d'un annuaire des sources d'information et des services de données et aurait pour fonction d'indiquer, sur demande, les banques de données et les sources d'informations accessibles. Les activités prévues dans le cadre du Service sont décrites aux paragraphes 17 et 18 du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/313). Eu égard à ce mandat, il convient de mentionner la publication d'une version révisée de Education, Training, Research and Fellowship Opportunities in Space Science and Technology and its Applications: A Directory (A/AC.105/432) et d'un additif Information Systems of Space Science and Technology: A Directory (A/AC.105/397/Rev.1, Add.1). Le Comité a noté que ces deux publications seraient mises à jour selon les besoins et les ressources disponibles.

#### VIII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

18. Au paragraphe 10 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils versent des contributions volontaires, en espèces ou en nature, destinées à permettre l'application des recommandations de la Conférence. Dans une note verbale datée du 11 mars 1983, le Secrétaire général a porté ce paragraphe à l'attention des Etats Membres, eu égard en particulier aux activités élargies qui ont été confiées au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans le cadre de son nouveau mandat. Les Etats Membres et les organisations internationales qui ont répondu à cet appel depuis la quarante-troisième session de l'Assemblée sont mentionnés dans les rubriques appropriées du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité a pris note de la déception exprimée par les pays en développement devant l'insuffisance des ressources financières nécessaires pour appliquer les recommandations de la Conférence.

#### IX. MECANISMES REGIONAUX DE COOPERATION

19. Conformément à la résolution 43/56 de l'Assemblée générale, le secrétariat a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les mécanismes régionaux de coopération en menant diverses activités pour appliquer les recommandations de la Conférence, notamment celles qui ont trait au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales [voir plus haut, par. 16, alinéas a) à f)].

#### Notes

1/ Voir Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 9-21 août 1982 (A/CONF.101/10 et Corr.1 et 2).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 20 (A/44/20).

3/ Ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 20 (A/42/20), annexe II, par. 13 d).

-----